

Ce classeur est une sélection de repères tarifaires concernant des prescriptions fréquentes en médecine générale.

Il ne cherche pas à être exhaustif. Il n'est pas impossible qu'il comporte quelques erreurs involontaires.

Les tarifs indiqués sont ceux en vigueur en septembre 2011, en France métropolitaine, hors dépassement d'honoraires. Pour les dispositifs médicaux, le tarif LPPR n'est par forcément un prix limite de vente (cela dépend des dispositifs), mais c'est la base du remboursement.

Lorsque des majorations de déplacement ont été calculées à titre d'exemples, cela a été dans le cas de déplacements en plaine, en semaine, de jour, en Métropole.

Les taux de remboursement indiqués sont ceux du régime général (les taux sont par exemple différents dans le régime Alsace-Moselle)

Pour obtenir des informations plus précises et mises à jours, vous pouvez consulter :

pour l'imagerie et les tarifs des spécialistes : la CCAM (Classification Commune des Actes Médicaux)

pour la biologie : la NABM (Nomenclature des Actes de Biologie Médicale)

pour les soins paramédicaux : la NGAP (Nomenclature Générale des Actes Professionnels)

pour le matériel et les pansements (dispositifs médicaux) : la LPPR (Liste des Produits et Prestations Remboursables)